

ALM0186 - 35 % N2O / 30 % O2 / 35 % N2

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 13/01/2017 Date de révision: 23/12/2021 Remplace la version de: 13/01/2017 Version: 2.0

Danger



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées : Gaz de test ou d'étalonnage.

Utilisation en laboratoire.

Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation. Usage industriel. Faire une analyse des risques avant utilisation.

Applications médicales.

Utilisations déconseillées : Utilisation par un consommateur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

European Filling Site Schelle Tolhuisstraat 46-48 BE– 2627 Schelle BELGIE - BELGIQUE T +32 (0)2 431 73 00

sales.almbenelux@airliquide.com - www.airliquidehealthcare.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	telephone number +32 2 264 96 30 (normal fee) if emergency number not available
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+352 8002 5500	Free telephone number with a 24/7 access. Experts answer all urgency questions on dangerous products in French, or German

FR (français)



ALM0186 - 35 % N2O / 30 % O2 / 35 % N2

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers physiques Gaz comburants, catégorie 1 H270

Gaz sous pression : Gaz comprimé H280

Dangers pour la santé Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, H336

catégorie 3, Effets narcotiques

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) : H270 - Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence (CLP)

- Prévention : P220 - Tenir à l'écart des matières combustibles.

P244 - Ni huile, ni graisse sur les robinets et raccords.

- Intervention : P304+P340+P315 - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la

maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter

immédiatement un médecin.

P370+P376 - En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

- Stockage : P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

2.3. Autres dangers

Aucun(e).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Protoxyde d'azote	N° CAS: 10024-97-2 N° CE: 233-032-0 N° Index: N° REACH: 01-2119970538-25	35	Ox. Gas 1, H270 Press. Gas (Liq.), H280 STOT SE 3, H336
Azote	N° CAS: 7727-37-9 N° CE: 231-783-9 N° Index: N° REACH: *1	35	Press. Gas (Comp.), H280
Oxygène	N° CAS: 7782-44-7 N° CE: 231-956-9 N° Index: 008-001-00-8 N° REACH: *1	30	Ox. Gas 1, H270 Press. Gas (Comp.), H280

FR (français)



ALM0186 - 35 % N2O / 30 % O2 / 35 % N2

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

*1: Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.

*3: Enregistrement non requis : Substance produite ou importée < 1 T / an.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Inhalation : Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire

autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin.

Pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire si la victime ne respire plus.

contact avec la peau
 : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
 contact avec les yeux
 : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.

- Ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut avoir des effets narcotiques à faible concentration. Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de coordination.

Voir section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés
 Eau en pulvérisation ou en nuage.
 Agents d'extinction non appropriés
 ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : Entretient la combustion.

L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.

Produits de combustion dangereux : Oxyde nitrique/dioxyde d'azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Méthodes spécifiques : Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la

chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux

l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence .

Si possible, arrêter le débit gazeux.

Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible.

Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque.

Équipements de protection spéciaux pour les

pompiers

: Vêtement de protection et équipement de respiration autonome pour les pompiers.

Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque

complet du visage.

Norme EN 469: vêtements de protection pour pompiers. Norme EN 659: Gants de

protection pour pompiers.

European Filling Site Schelle Tolhuisstraat 46-48 2627 Schelle BELGIE - BELGIQUE, +32 (0)2 431 73 00 FR (français)



ALM0186 - 35 % N2O / 30 % O2 / 35 % N2

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Essayer d'arrêter la fuite.

Évacuer la zone.

Contrôler la concentration du produit rejeté.

Éliminer les sources d'inflammation.
Assurer une ventilation d'air appropriée.

Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre

endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

Agir selon le plan d'urgence local. Se maintenir en amont du vent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer d'arrêter la fuite.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Sécurité lors de l'utilisation du produit

: Ne pas respirer le gaz.

Eviter de mettre à l'air le produit.

Le produit doit être manipulé dans le respect des bonnes procédures d'hygiène industrielle

et de sécurité.

Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les

gaz sous pression.

Envisager l'ajout de soupape(s) de sécurité pression dans l'installation.

Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour

absence de fuites, avant utilisation.

Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.

Maintenir l'équipement sans huile ni graisse. Pour plus d'informations, consulter le document EIGA Doc. 33 - Cleaning of Equipment for Oxygen Service, téléchargeable sur

http://www.eiga.eu. .

N'utiliser ni huile ni graisse.

Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa

température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.



ALM0186 - 35 % N2O / 30 % O2 / 35 % N2

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz

Ouvrir lentement le robinet pour éviter une mise en pression brutale (coup de bélier).
 Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.
 Interdire les remontées de produits dans le récipient.

Protéger les conteneurs des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber.

Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles.

Laisser le chapeau de protection du robinet en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé soit par un mur soit par un support ou placé dans un conteneur ou mis en position d'utilisation.

Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur.

Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression.

Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur.

Maintenir les sorties de robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau.

Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet .

Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement.

Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage. Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.

Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille.

Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes .

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Respecter toute les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients. Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion.

Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place.

Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes . Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite.

Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C. Dans les stockages, séparer des gaz inflammables et des autres matières inflammables. Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun(e).

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Protoxyde d'azote (10024-97-2)	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Diazote (oxyde de) # Lachgas
OEL TWA	91 mg/m³
OEL TWA [ppm]	50 ppm
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 19/11/2020

European Filling Site Schelle Tolhuisstraat 46-48 2627 Schelle BELGIE - BELGIQUE, +32 (0)2 431 73 00 FR (français)



ALM0186 - 35 % N2O / 30 % O2 / 35 % N2

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Protoxyde d'azote (10024-97-2)	
DNEL: niveau dérivé sans effet (travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	183 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble.

Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence

de fuites

S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées (si disponibles).

Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz comburants sont susceptibles

d'être relâchés.

Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer:

Choisir des Equipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO

recommandées.

Protection des yeux/du visage
 Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales.

Norme EN 166 - Protection individuelle de l'œil - Spécifications.

· Protection de la peau

- Divers

- Protection des mains : Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.

Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques.

: Envisager l'utilisation de vêtements de sécurité résistant au feu.

Norme EN ISO 14116 - Matériaux à expansion de flamme limitée. Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles.

Norme EN ISO 20345: Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité.

Protection respiratoire : Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque

complet du visage.

Appareil de respiration autonome (SCBA) ou masque avec arrivée d'air à pression positive

doivent être utilisés dans les atmosphères sous oxygénées.

• Risques thermiques

: Aucune n'est nécessaire.

8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

Se référer à la réglementation locale pour les restrictions d'émission dans l'atmosphère. Voir la section 13 pour les méthodes spécifiques au traitement des déchets de gaz.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

- État physique à 20°C / 101.3kPa : Gazeux

- Couleur : Mélange contenant un ou plusieurs composants ayant les couleurs suivantes:

Incolore.

Odeur : Il peut n'y avoir aucune propriété avertissant d'une odeur, la notion d'odeur est subjective et

inadéquate pour prévenir d'une surexposition.

Mélange contenant un ou plusieurs composants qui ont l'odeur suivante:

Douceâtre.

La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de

surexposition.

La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de

6/11

surexposition.

pH : Non applicable aux mélanges de gaz.
Point de fusion / Point de congélation : Non applicable aux mélanges de gaz.

European Filling Site Schelle FR (français)



ALM0186 - 35 % N2O / 30 % O2 / 35 % N2

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Point d'ébullition : Non applicable aux mélanges de gaz.
Point d'éclair : Non applicable aux mélanges de gaz.

Inflammabilité : Pas disponible : Pas disponible Lower explosion limit Upper explosion limit : Pas disponible Pression de vapeur [20°C] : Non applicable. Pression de vapeur [50°C] : Non applicable. Masse volumique : Non applicable Densité de vapeur : Pas disponible Densité relative, liquide (eau=1) : Non applicable Densité relative, gaz (air=1) : Plus lourd que l'air. Hydrosolubilité : Pas disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Non applicable aux mélanges de gaz.

Température d'auto-inflammation : Non-inflammable.
Température de décomposition : Pas disponible
Viscosité, cinématique : Non applicable.
Caractéristiques d'une particule : Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives : Non applicable.
Propriétés comburantes : Comburant.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Masse molaire : Non applicable aux mélanges de gaz. Vitesse d'évaporation : Non applicable aux mélanges de gaz.

Autres données : Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en

particulier dans les points bas et les sous-sols.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Oxyde violemment les matières organiques.

Réactivité : Ce mélange contient des composants avec la réactivité suivante: Oxyde violemment les

matières organiques.

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Peut réagir violemment avec les matières combustibles. Peut réagir violemment avec les agents réducteurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

European Filling Site Schelle Tolhuisstraat 46-48 2627 Schelle BELGIE - BELGIQUE, +32 (0)2 431 73 00 FR (français)



ALM0186 - 35 % N2O / 30 % O2 / 35 % N₂

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

: Les critères de classification ne sont pas réunis. Toxicité aiguë

Pas d'effet toxicologique attendu avec ce produit si les valeurs limites d'exposition ne sont

pas dépassées.

Protoxyde d'azote (10024-97-2)

500000 ppm/4h CL50 Inhalation - Rat [ppm]

: Pas d'effet connu avec ce produit. Corrosion cutanée / irritation cutanée

: Pas d'effet connu avec ce produit. Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Pas d'effet connu avec ce produit. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pas d'effet connu avec ce produit. Mutagénicité des cellules : Pas d'effet connu avec ce produit. Cancérogénicité

Pas d'effet connu avec ce produit. Toxique pour la reproduction : fertilité : Pas d'effet connu avec ce produit. Toxique pour la reproduction : fœtus

Peut avoir des effets narcotiques à faible concentration. Les symptômes peuvent être des Toxicité spécifique pour certains organes cibles

étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de coordination. - exposition unique

- exposition répétée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Pas d'effet connu avec ce produit.

: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz. Danger par inhalation

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

: Les critères de classification ne sont pas réunis. Evaluation

EC50 48h - Daphnia magna [mg/l] : Aucune donnée disponible. EC50 72h - Algae [mg/l] : Aucune donnée disponible. CL50 96 Heures - Poisson [mg/l] : Aucune donnée disponible.

Protoxyde d'azote (10024-97-2)	
EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]	Aucune donnée disponible.
EC50 72h - Algae [mg/l]	Aucune donnée disponible.
CL50 96 Heures - Poisson [mg/l]	Aucune donnée disponible.

Oxygène (7782-44-7)	
EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]	Aucune donnée disponible.
EC50 72h - Algae [mg/l]	Aucune donnée disponible.
CL50 96 Heures - Poisson [mg/l]	Aucune donnée disponible.

Azote (7727-37-9)	
EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]	Aucune donnée disponible.
EC50 72h - Algae [mg/l]	Aucune donnée disponible.

European Filling Site Schelle Tolhuisstraat 46-48 2627 Schelle BELGIE - BELGIQUE, +32 (0)2 431 73 00

FR (français) 8/11



ALM0186 - 35 % N2O / 30 % O2 / 35 % N2

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

 Azote (7727-37-9)
 Aucune donnée disponible.

 CL50 96 Heures - Poisson [mg/l]
 Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation : Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation : Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation : Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Evaluation : Pas classifié comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Aucun(e).

Effet sur le réchauffement global : Contient un (des) gaz à effet de serre.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Contacter le fournisseur si des instructions sont nécessaires.

Éviter de rejeter à l'atmosphère.

Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

Vérifier que les niveaux d'émissions imposés par les réglementations locales ou les permis

d'exploiter ne sont pas dépassés.

Pour plus de recommandation sur les méthodes d'élimination des gaz, se référer au code

de bonnes pratiques de l'EIGA Doc 30 " Disposal of gases", téléchargeable sur

http://www.eiga.eu.

Liste des déchets dangereux (selon Décision de la Commission 2000/532/CE telle qu'amendée)

16 05 04*: Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances

dangereuses.

13.2. Informations complémentaires

Aucun(e).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN N° ONU : 3156

European Filling Site Schelle Tolhuisstraat 46-48 2627 Schelle BELGIE - BELGIQUE, +32 (0)2 431 73 00 FR (français)



ALM0186 - 35 % N2O / 30 % O2 / 35 % N2

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

: GAZ COMPRIMÉ COMBURANT, N.S.A. (Oxygène, Protoxyde d'azote) Transport par route/rail (ADR/RID)

: Compressed gas, oxidizing, n.o.s. (Oxygen, Nitrous oxide) Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

: COMPRESSED GAS, OXIDIZING, N.O.S. (Oxygen, Nitrous oxide) Transport par mer (IMDG)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquetage

2.2: Gaz non inflammables, non toxiques.

5.1: Matières comburantes.

Transport par route/rail (ADR/RID)

Classe : 2 Code de classification : 10 : 25 Danger n°

: E - Passage interdit dans les tunnels de catégorie E Restriction de passage en tunnels

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2 (5.1)

Transport par mer (IMDG)

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2 (5.1) Fiches de Sécurité (FS) - Incendie : F-C Fiches de Sécurité (FS) - Epandage : S-W

14.4. Groupe d'emballage

Transport par route/rail (ADR/RID) : Non applicable Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non applicable Transport par mer (IMDG) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par route/rail (ADR/RID) : Aucun(e). Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Aucun(e). Transport par mer (IMDG) : Aucun(e).

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Instruction(s) d'emballage

Transport par route/rail (ADR/RID) : P200

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Avion passager et cargo : 200. Avion cargo seulement : 200. : P200 Transport par mer (IMDG)

Mesures de précautions pour le transport

: Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas

séparé de la cabine de conduite.

S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi

que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.

Avant de transporter les récipients:

- S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.

- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.

- S'assurer que le robinet est fermé et ne fuit pas.

- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est

correctement mis en place.

- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis

en place.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

European Filling Site Schelle FR (français) 10/11



ALM0186 - 35 % N2O / 30 % O2 / 35 % N₂

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

: Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Restrictions d'emploi

Autres informations, restrictions et dispositions

Directive Seveso 2012/18/UE (Seveso III)

: S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

: Inclus.

Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement : Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

Conseils de formation : Récipient sous pression.

: La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à la législation de Autres données

l'Union Européenne applicable.

Classification selon les procédures et méthodes de calcul du règlement (CE) 1272/2008

CLP.

Texte intégral des phrases H et EUH	
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Ox. Gas 1	Gaz comburants, catégorie 1
Press. Gas (Comp.)	Gaz sous pression : Gaz comprimé
Press. Gas (Liq.)	Gaz sous pression : Gaz liquéfié
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques

DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ

: Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites . Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression.

Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

Fin du document

European Filling Site Schelle Tolhuisstraat 46-48 2627 Schelle BELGIE - BELGIQUE, +32 (0)2 431 73 00

FR (français)